Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250207-BC2025-008-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/02/2025
Publication : 07/02/2025

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 03 FÉVRIER 2025

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET GRANDS PROJETS

Service commun « Projets et aménagement opérationnel » - approbation et autorisation de signature de la convention d'adhésion avec la commune de Fontaine-les-Ribouts

Rapporteur : Gérard SOURISSEAU

N° BC2025-008

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de présents	16
Nombre de pouvoirs	2
Votants	18
Secrétaire de séance : Loïc BARBIER	

L'an 2025, le 03 février à 18 heures 30, le bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 28 janvier 2025, s'est réuni à Dreux au siège de la Communauté d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS), Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE), Damien STEPHO (VERNOUILLET), Loïc BARBIER (BREZOLLES), Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS), Pascal LEPETIT (OULINS), Sébastien LEROUX (DREUX), Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS), Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE), Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY), Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES), Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE), Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE), Pierre SANIER (BU), Jean BARTIER (GARNAY), Christian BOUCHER (CHERISY), Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN)

Étaient absent(e)s excusé(e)s :
Pierre-Frédéric BILLET (DREUX), Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES), Caroline VABRE (DREUX), Talal ABDELKADER (DREUX) ; Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS), Nathalie MILWARD (ROUVRES), Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS), Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE).

Pouvoir(s) :
Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) à Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS), Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) à Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250207-BC2025-008-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/02/2025
Publication : 07/02/2025

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut valablement délibérer.

Déport :
Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS)

Il a été exposé,

Le 8 juin 2015, le bureau communautaire a doté la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux d'un service commun « Projets et aménagement opérationnel » auquel les communes peuvent adhérer par convention. La création de ce service commun a été préconisée à la suite de l'approbation du schéma de mutualisation de services par le Conseil communautaire le 18 mai 2015.

La commune de Fontaine-les-Ribouts sollicite son adhésion au service commun pour l'aménagement d'un jardin pédagogique au cœur du village. Cette adhésion a fait l'objet d'une approbation par le Conseil municipal de la commune le 10 janvier 2025 et a reçu un avis favorable du comité social territorial (CST) du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir pour le compte de la commune le 8 avril 2024.

Un agent de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux est affecté auprès du service commun. Le détail des missions confiées au service commun et les modalités de participation financière de la commune sont définis dans la convention annexée au présent rapport.

***VU** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-4-2 ;*
***VU** le 13° de la délibération du conseil communautaire n°2021-75 du 12 avril 2021 portant délégation d'attribution du Conseil au bureau pour décider de la conclusion et de la révision des conventions de mutualisation des services ;*
***VU** la délibération n°2015-121 du 18 mai 2015 approuvant le schéma de mutualisation ;*
***VU** la délibération n° 2015-163 du 8 juin 2015 dotant la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux au 1er juillet 2015 d'un service commun « Projets et aménagement opérationnels » validant la convention cadre ;*
***VU** l'avis favorable du comité technique de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux du 13 avril 2015 approuvant la création du Service commun « Projets et aménagement opérationnels » et ses modalités de partage avec les communes membres ;*
***VU** l'avis favorable n°539 du comité sociale territorial du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir pour le compte de la commune en date du 8 avril 2024 ;*
***VU** le projet de convention d'adhésion au service commun « Projets et aménagement Opérationnels » avec la commune de Fontaine-les-Ribouts ;*
***VU** la délibération du conseil municipal de la commune de Fontaine-les-Ribouts approuvant la convention de service commun « Projets et aménagement opérationnel » entre la commune de Fontaine-les-Ribouts et la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux le 10 janvier 2025.*

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés *(Madame Emmanuelle BONHOMME ne prend pas part au vote)*,

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de service commun « Projets et aménagement opérationnels » avec la commune de Fontaine-les-Ribouts en annexe de la présente délibération ;
ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention et l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le** **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Loïc BARBIER** **Secrétaire de séance**